

Mesures de prévention et de contrôle des infections

Éléments des pratiques de base

Les mesures de prévention et de contrôle des infections sont importantes à la prévention de la transmission d'infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles. Ensemble, les éléments des pratiques de base et des mesures de prévention et de contrôle des infections additionnelles travaillent et constituent la base de la prévention de la propagation des microbes. Ces éléments et mesures doivent être respectés et sont tout aussi importants pour prévenir ou réduire la transmission des microbes dans les établissements de garde d'enfants et les écoles. Les éléments des pratiques de base et les mesures de prévention et de contrôle des infections additionnelles qui suivent ont été identifiées et adaptées pour l'utilisation dans les établissements de garde d'enfants et les écoles du Manitoba.

1 Évaluation du risque au point de service : Cette évaluation est une activité au cours de laquelle le membre du personnel en question évalue la probabilité d'une exposition à un agent infectieux (microbe). Il choisit alors les mesures appropriées (p. ex. hygiène des mains, utilisation d'un EPI) pour réduire le risque d'exposition.

Le personnel devrait systématiquement mener une évaluation du risque au point de service avant chaque interaction avec un autre membre du personnel, un enfant, un élève ou toute autre personne afin de déterminer les mesures de prévention et de contrôle des infections qui pourraient s'avérer nécessaires (p. ex. hygiène des mains, EPI). Il devrait en outre appliquer les mesures de contrôle qui lui permettront d'assurer sa propre sécurité et celle des autres personnes présentes au sein de l'établissement de garde d'enfants ou de l'école.

Éléments à prendre en compte au moment de mener une évaluation du risque au point de service :

- déterminer la possibilité d'une exposition à des vomissures, à de la salive, à du sang, à de l'urine ou à des selles;

- sélectionner les mesures de contrôle appropriées pour prévenir toute exposition, comme l'utilisation d'un EPI et l'hygiène des mains. Par exemple, le personnel enfile des gants jetables au moment nettoyer des fluides corporels ou de panser une plaie et pratique ensuite l'hygiène des mains;
- déterminer la nécessité de prendre des mesures de précaution supplémentaires lorsque les pratiques de base ne suffisent pas. En fonction des résultats de l'évaluation du risque au point de service, on peut demander à l'enfant, à l'élève ou au membre du personnel soupçonné d'être malade de rentrer chez lui ou de rester dans une zone désignée jusqu'à ce qu'il puisse quitter l'établissement de garde d'enfants ou l'école ou être récupéré par un parent;
- pratiquer l'hygiène des mains de manière constante et dès que cela est indiqué;
- le cas échéant, appliquer les concepts de technique aseptique tels qu'ils sont décrits ici, à la section Mesures de prévention et de contrôle des infections, et dans le plan de soins de santé individuel de la personne concernée (système URIS);
- connaître les utilisations, les avantages et les limites des EPI au sein des écoles et des établissements de garde d'enfants;
- rester à la maison en cas de symptômes liés à un microbe qui pourrait avoir des conséquences s'il se transmettait à d'autres personnes, y compris, sans toutefois s'y limiter, la COVID-19, la grippe, le VRS (virus respiratoire syncytial), le rhinovirus (rhume banal), la conjonctivite aiguë et la gastro-entérite (grippe intestinale);
- mettre en place des politiques pour les cas où les membres du personnel, les enfants ou les élèves tomberaient malades et pour déterminer le moment où ils peuvent revenir à l'école ou dans l'établissement de garde d'enfants en toute sécurité;
- connaître et suivre les politiques et les procédures relatives à la gestion des expositions aux infections transmissibles. Pour en savoir plus, consultez la rubrique Maladies et conditions de Santé publique Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/health/publichealth/atoz_diseases.fr.html;
- recenser les objets (jouets, matériel de manipulation, etc.) qui doivent être nettoyés, assainis ou désinfectés. Respecter les politiques et les procédures de nettoyage, d'assainissement et de désinfection de ces articles, y compris le port d'un EPI lors de la manipulation d'articles utilisés si l'évaluation du risque au point de service, la procédure ou le fabricant de l'article en question le préconisent.

Reportez-vous à l'[Annexe B : Outil d'évaluation du risque au point de service](#).

2 Hygiène des mains : L'hygiène des mains est la mesure la plus importante pour prévenir la propagation des microbes. Elle consiste à se laver les mains avec de l'eau savonneuse ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool pour éliminer les microbes.

Comme l'indique la section sur les modes de transmission, la propagation des microbes peut se faire de plusieurs manières distinctes et combinées (p. ex. contact direct ou indirect, gouttelettes, gouttelettes et contact). Dans une école ou un établissement de garde d'enfants, ce sont les mains des membres du personnel, des enfants, des élèves ou d'autres personnes qui propagent le plus souvent les microbes. L'hygiène des mains doit être pratiquée régulièrement, aux moments indiqués et en cas de contact avec des personnes, des objets et des environnements considérés comme contagieux/contaminés. Il existe deux méthodes pour pratiquer l'hygiène des mains :

- le lavage des mains à l'eau savonneuse;
- l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Reportez-vous à l'[Annexe C : Procédures d'hygiène des mains](#).

3 Mesures de contrôle à la source : Les mesures de contrôle à la source sont utilisées pour contenir et empêcher la propagation des microbes de la source d'infection à d'autres personnes. Des politiques et des procédures (mesures de contrôle administratives) doivent être mises en œuvre pour concevoir une approche du contrôle à la source à l'échelle de l'établissement afin de contenir et d'empêcher la propagation des microbes. Les mesures de contrôle à la source peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- des panneaux rappelant l'étiquette respiratoire, l'hygiène des mains et la nécessité de rester à la maison en cas de maladie;
- des entrées et des zones d'attente distinctes, dans la mesure du possible;
- une identification précoce de l'infection;
- le fait de rester à la maison si on est malade;
- l'hygiène des mains;
- les espaces de soutien aux enfants/élèves :
 - si l'on soupçonne des enfants ou des élèves d'être malades, il peut s'avérer nécessaire de les faire patienter dans une zone réservée à cet effet, sous la surveillance d'un adulte et sans danger physique, jusqu'à ce qu'un parent vienne les chercher;
 - une fois que l'enfant ou l'élève a été récupéré, il convient de nettoyer et de désinfecter les endroits où il a passé du temps ainsi que les objets qu'il a utilisés;

- l'étiquette ou l'hygiène respiratoire et de toux :
 - comprend les éternuements;
 - il convient de montrer, d'enseigner et de renforcer régulièrement ce comportement afin d'éviter la propagation des sécrétions respiratoires vers d'autres personnes;
 - certains enfants et élèves pourraient avoir besoin d'aide avec l'étiquette ou l'hygiène respiratoire;
 - après avoir éternué ou toussé dans un mouchoir (ou dans sa manche), il faut jeter les mouchoirs usagés à la poubelle et se laver les mains immédiatement;
 - il faut mettre à disposition des mouchoirs en papier dans l'ensemble de l'établissement de garde d'enfants ou de l'école;
 - des affiches sur le comportement à adopter en cas de toux, disséminées dans l'ensemble de l'établissement de garde d'enfants ou de l'école, constitueront de bons repères visuels. Les affiches rappellent aux enfants, aux élèves et aux adultes d'éternuer ou de tousser dans un mouchoir en papier (ou dans leur manche);
 - reportez-vous à l'affiche sur le comportement à adopter en cas de toux à l'[Annexe L : Orientations supplémentaires pour les établissements de garde d'enfants](#).

4 Technique aseptique : La technique aseptique est une pratique qui permet d'éviter la transmission de microbes d'une personne à l'autre (au cours d'une intervention médicale ou lorsque l'on prodigue les premiers soins).

Le personnel formé peut prodiguer les premiers soins ou mener les interventions médicales prévues dans un plan de soins de santé. Les plans de soins de santé se concentrent sur les interventions nécessaires pour accompagner les enfants et les élèves chez lesquels on a diagnostiqué des besoins précis en matière de soins de santé. Les enfants et les élèves recevront de l'aide pour les interventions médicales ou les interventions en cas d'urgence. Ces interventions peuvent être effectuées au sein de l'établissement de garde d'enfants ou à l'école si l'on respecte la technique aseptique, comme l'indique la section relative aux interventions du plan de soins de santé.

Au cours de ces interventions, le personnel utilisera les pratiques de base pour éviter toute contamination par des microbes. La technique aseptique réduit le risque d'infection en réduisant le nombre de microbes. Voici quelques exemples de techniques aseptiques utilisées dans les établissements de garde d'enfants et les écoles :

- préparer la peau de la personne concernée à l'aide d'un antiseptique adapté avant de procéder à l'intervention;
- utiliser des pansements stériles;
- maintenir un champ stérile pendant l'intervention, conformément à la formation reçue;
- nettoyer/désinfecter de manière appropriée les bouchons ou les orifices d'injection des flacons de médicaments et des poches pour perfusion avec de l'alcool avant d'y insérer une aiguille, notamment dans les situations suivantes :
 - administration complexe de médicaments (avec une pompe à perfusion, une sonde nasogastrique ou par injection – autrement que par auto-injecteur),
 - intervention au niveau de la sonde installée à la veine centrale ou périphérique;
- utiliser une seule fois le matériel et les articles jetables et les jeter de manière appropriée;
- nettoyer/assainir/désinfecter le matériel et les articles réutilisables;
- ne pas mélanger, préparer ou ouvrir des produits stériles avant d'en avoir besoin.

Pour en savoir plus sur la technique aseptique, reportez-vous à la page du Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS) à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/uris/ressources/gpc.html.

5 Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :

Les équipements de protection individuelle créent une barrière physique entre les personnes afin de réduire l'exposition et d'empêcher la propagation des microbes. Les EPI comprennent les protections du visage (à savoir les masques et les protections des yeux, les écrans faciaux ou les masques dotés de visières), les gants et les blouses. Les EPI doivent être utilisés dans le respect des bonnes pratiques de prévention et de contrôle des infections, y compris l'hygiène des mains.

Reportez-vous à l'[Annexe D : Guide sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle \(EPI\)](#).

6 Manipulation sécuritaire des objets pointus et tranchants :

Les personnes qui utilisent des objets pointus et tranchants à usage médical (p. ex. des aiguilles) devraient les manipuler de façon sécuritaire afin d'éviter de se blesser et de blesser d'autres personnes qui pourraient entrer en contact avec l'objet pendant ou après les interventions. On recommande de suivre les conseils suivants en matière de prévention et de contrôle des infections lorsque l'on utilise des objets pointus et tranchants à usage médical :

- Il convient d'utiliser des dispositifs conçus en vue d'un usage sécuritaire, car il a été établi que l'utilisation de dispositifs comme les dispositifs avec aiguille protégée et les seringues équipées de caractéristiques de sécurité réduisait les blessures par piqûre d'aiguille. Au Manitoba, les aiguilles conçues en vue d'un usage sécuritaire sont exigées en vertu de l'alinéa 45.1(5)e) de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (voir https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/_pdf.php?cap=w210).
- Il ne faut pas remettre l'embout sur les aiguilles usagées.
- Les aiguilles et les objets tranchants usagés à usage unique doivent être jetés dans un conteneur résistant aux perforations approuvé et réservé à cet effet au point de service.
- Il faut conserver les contenants pour objets pointus et tranchants dans un endroit inaccessible pour les enfants et les élèves.
- Lorsqu'un contenant pour objets pointus et tranchants est rempli aux trois quarts ou jusqu'à la ligne de remplissage, arrêtez d'y ajouter d'autres objets et jetez-le. Il convient de fermer hermétiquement le contenant pour objets pointus et tranchants lorsqu'il est plein, puis de le mettre en sécurité avant de le jeter. Aucun objet pointu ou tranchant ne doit dépasser du conteneur.

7 Nettoyage, assainissement et désinfection du matériel et de l'équipement d'apprentissage

- Il incombe à l'établissement de garde d'enfants et à l'école d'établir un calendrier de nettoyage, d'assainissement et de désinfection, et de désigner les personnes responsables de l'exécution de ces tâches.
- Les objets fréquemment touchés et partagés, comme les jouets, le matériel de manipulation, les équipements de sport, les instruments de musique et le matériel informatique, doivent être nettoyés et assainis/désinfectés régulièrement et selon les fréquences prescrites, et dès qu'ils sont visiblement sales.
- Les objets fréquemment touchés qui ne peuvent être nettoyés, assainis ou désinfectés doivent être jetés lorsqu'ils deviennent visiblement sales (p. ex. les livres au format papier).
- Il convient de suivre les instructions écrites du fabricant pour l'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection.
- Il faut stocker le matériel et l'équipement stériles et propres dans un endroit réservé à cette fin, séparé, propre et sec et à l'abri de la poussière. Il faut éviter de stocker ces éléments à proximité d'éviers ou de tuyauteries, car des fuites peuvent se produire.

8 Nettoyage, assainissement et désinfection de l'environnement d'apprentissage

- Il incombe à l'établissement de garde d'enfants et à l'école d'établir un calendrier de nettoyage et d'assainissement/de désinfection, et de désigner les personnes responsables de l'exécution de ces tâches.
- Les surfaces fréquemment touchées dans les établissements de garde d'enfants et les écoles, comme les poignées de porte, les bureaux, les tables, les casiers, les cagibis, les chaises et les surfaces en contact avec des aliments doivent être nettoyées et assainies/désinfectées régulièrement et selon les fréquences prescrites, et dès qu'elles sont visiblement sales.
- Les surfaces fréquemment touchées doivent être nettoyées et désinfectées plus fréquemment que les autres surfaces.
- Il convient de suivre les instructions écrites du fabricant pour l'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection.

Reportez-vous à l'[Annexe E : Nettoyage, assainissement et désinfection du matériel et de l'environnement](#).

9 Lavage de la vaisselle : Il est essentiel de laver correctement la vaisselle pour réduire le risque de maladies d'origine alimentaire au sein des établissements de garde d'enfants et des écoles. Les microbes, comme les bactéries et les virus nocifs, peuvent se transmettre lorsque la vaisselle, les couverts, les ustensiles et les casseroles ne sont pas correctement lavés et assainis. Il est donc impératif d'utiliser en tout temps les procédures appropriées pour le lavage de la vaisselle.

Les établissements alimentaires au sein des écoles qui proposent des menus complets, comme les cafétérias ou les cantines, doivent satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de lavage de la vaisselle. On recommande que les locaux scolaires utilisés pour les cours d'alimentation et de nutrition, les salles d'arts culinaires, les cuisinettes, les salles de petit-déjeuner et les autres locaux proposant des menus et des services alimentaires limités respectent également ces procédures.

Tous les établissements de garde d'enfants sont tenus de servir des aliments sains aux enfants, que ces aliments soient fournis par l'établissement ou par leurs parents. Les centres (y compris les prématernelles) et les garderies familiales qui proposent un service de restauration de quelque nature que ce soit (programmes de collations ou de dîners comprenant des aliments faits maison, préparés sur place ou apportés par un tiers) doivent satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de lavage de la vaisselle.

Reportez-vous à l'[Annexe F : Procédures de lavage de la vaisselle](#).

10 Lavage du linge : Des microbes peuvent se transmettre au contact du linge sale et lorsque celui-ci n'est pas correctement lavé ou manipulé. Le matériel de buanderie doit être installé dans un endroit inaccessible aux jeunes enfants.

Dans les écoles, les machines à laver et les sèche-linge se trouvent souvent dans les salles d'écologie humaine, les centres familiaux et les salles d'eau auxquels les élèves peuvent avoir accès. On encourage souvent les élèves à participer aux tâches liées au lavage du linge (p. ex. lavage des maillots de sport). Pour garantir le respect des procédures de lavage du linge, les élèves doivent être supervisés lorsqu'ils utilisent cet équipement.

Reportez-vous à l'[Annexe G : Procédures de lavage du linge](#).

11 Sensibilisation des enfants, des élèves, des familles et des visiteurs : Il est important que le personnel sache ce qu'il doit faire et quand il doit le faire.

- diffusez le présent guide auprès de l'ensemble du personnel et des bénévoles travaillant dans votre établissement de garde d'enfants ou dans votre école;
- assurez la formation du personnel enseignant et de garde d'enfants ainsi que des résidents des garderies familiales;
- pour plus de simplicité, utilisez les affiches et les tableaux en annexe pour savoir ce qu'il faut faire et à quel moment.

Le cas échéant, le conseil d'administration (ou le propriétaire/exploitant) des établissements de garde d'enfants de même que les écoles, les divisions scolaires et tous les comités de la sécurité et de la santé au travail doivent prendre connaissance des renseignements contenus dans le présent guide.

Le personnel devrait donner des instructions et des conseils aux enfants, aux élèves, aux familles et aux visiteurs en ce qui concerne l'hygiène des mains, le comportement à adopter en cas de toux ou d'éternuement et les politiques et procédures liées à la prévention et au contrôle des infections.

12 Gestion des bénévoles et des visiteurs : Les bénévoles et les visiteurs présentant des symptômes de maladie ne devraient pas pénétrer dans les établissements de garde d'enfants ou les écoles. Si un parent malade doit venir à l'établissement de garde d'enfants ou à l'école, il sera surveillé et informé des précautions à prendre pour réduire la propagation de la maladie. Par exemple, le personnel peut aider l'élève ou l'enfant à se préparer à sortir de l'établissement pour rencontrer son parent à l'entrée et réduire ainsi les risques de transmission.